

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2425

10 octobre 2011

## **SOMMAIRE**

Agence de transfert de technologie finan-	Euro-Suisse Audit (Luxembourg)116400
cière (ATTF) Luxembourg116399	OM Luxembourg Holdings S.à r.l116384
<b>Cedro Finance S.A </b>	Pan European Ventures S.A116354
Cedro Finance S.A	Panev S.A
CEREP Investment H S.à r.l116383	Pelton S. à r.l
Cheverny CEO Search S.A116383	Pernety Holding S.ASPF
China Opportunity S.A. SICAR116384	Peters-Sports S.à r.l
China Opportunity S.A. SICAR116383	Pitcairn S.A116379
Cilantro Luxembourg116396	Pitcairn S.A116379
Clamart International S.A116384	Potomac Engeneering S.A
Clovessia S.A	Power Panels S.A
Compagnie Financière Holding «La Petite	Prostar S.A116380
Amboise» S.A SPF116393	PVC (Lux) Holding Company S.à r.l 116380
Compulease Real Estate SA116394	Quintessential Brands S.A
Compulease S.A116394	Raimond Luxembourg S.A116381
Confections Lanners, S.A 116394	Ranylux116381
Costa Rei S.A116394	Real Estate Commercial Europe 2 116382
Costasur S.A116395	Real Estate Commercial Europe 2 Part-
Cottex S.A116395	nership, S.e.c.s
Cotulux116395	Real Estate Investment Partners S.A 116381
Cotulux116396	Restaurant-Auberge Albergo Da Marco S.à
Cresford Real Estate S.A116396	r.l116382
Dassil Invest S.à r.l	Restaurant Chinois "LE TRIOMPHE"116381
DECOMA Financial S.àr.l116396	Robson S.à r.l116354
Deltas S.A116398	Rohstoff- und Metallhandelskontor S.à r.l.
Deltas S.A116398	116381
Deltas S.A116398	Roomsurfer S.A116381
Dentsply Furone S à r l 116300	



## Pan European Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 38.052.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011117778/10.

(110135405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

#### Panev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 41.036.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011117780/10.

(110135304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

## Robson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.357.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper. R.C.S. Luxembourg B 161.698.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth of July.

In front of MaTtre Francis Kesseler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Teslin Holdings Inc., a company governed by the laws of Canada and having its registered office at 200, 10991 Shellbridge Way, Richmond, BC V6X 3C6, Canada (the "Contributor"), here duly represented by Mrs. Sofia Afonso - Da Chao Conde, notary clerk, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. The appearer is the sole shareholder of Robson S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.698, incorporated by a notarial deed enacted on 10 May 2011 by the undersigned notary, not yet published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Company").
- II. That the 20 (twenty) shares of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.
  - III.- The agenda of the meeting is the following:

## Agenda

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Amendment and restatement of articles 8 to 11, 21 and 22 and 24 of the articles of association of the Company;
- 3. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1,337,000 (one million three hundred thirty-seven thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to an amount of USD 1,357,000 (one million three hundred fifty-seven thousand United States Dollars) by the issuance of 26 (twenty-six) ordinary shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each and 1,311 (one thousand three hundred eleven) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollar) each to be divided into the following classes: (i) 12 (twelve) A MRPS, (ii) 81 (eighty-one) B MRPS, (iii) 30 (thirty) C MRPS, (iv) 234 (two hundred thirty-four) D MRPS, (v) 162 (one hundred sixty-two) E MRPS and (vi) 792 (seven hundred ninety-two) F MRPS, subject to the payment of a global share premium



amounting to USD 126,841,768.90 (one hundred twenty-six million eight hundred forty-one thousand seven hundred sixty-eight United States Dollars and ninety Cents);

- 4. Subscription, intervention and payment by Teslin Holdings Inc. of all the (i) 26 (twenty-six) newly issued ordinary shares and (ii) 1,311 (one thousand three hundred eleven) newly issued mandatory redeemable preferred shares, all by way of a contribution in kind;
  - 5. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company;
  - 6. Global restatement of the articles of association of the Company subsequently to the resolutions above; and
  - 7. Additional items in relation to the above matters.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

#### First resolution

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

#### Second resolution

It is resolved to amend and restate articles 8 to 11, 21 and 22 and 24 of the articles of association of the Company so that shall be read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 1,357,000 (one million three hundred fifty-seven thousand United States Dollars), represented by 46 (forty-six) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each.

The 46 (forty-six) shares will be individually referred hereafter to as an "Ordinary Share" and collectively "Ordinary Shares". The Company may issue, upon a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders, in the future classes of mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the "MRPS" and/or the "Preferred Shares").

The Ordinary Shares and the Preferred Shares will be individually referred hereafter to as a "share" and collectively" shares".

The shares shall only be in registered form. The share register shall be maintained at the registered office of the Company.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the sole shareholder or where there is more than one shareholder by unanimous resolution of all the shareholders for the time being of the Company, who may attend personally or through representation at the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be)."

#### " Art. 9.

#### 9.1. The Ordinary Shares

All Ordinary Shares shall be identical in all respects and shall confer an identical voting right. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

#### 9.2. The Preferred Shares

Each class of MRPS shall be identical in all respects and shall confer an identical voting right. Each MRPS shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each MRPS shareholder shall have the same voting rights as the holders of Ordinary Shares at all meetings.

Any convening notices, reports and documents which, by virtue of the Law must be sent or notified to the shareholders, shall likewise be sent or notified to the MRPS shareholders."

" Art. 10. The Ordinary Shares and the MRPS may be freely transferred among the shareholders.

The Ordinary Shares and the MRPS may not be transferred inter vivos to non-shareholders without the approval of all the shareholders of the Company. Furthermore, the provisions of Article 190 of the Commercial Companies Law shall apply. The Ordinary Shares and the MRPS are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share."

#### " Art. 11.

#### 11.1. Redemption of the Ordinary Shares

The Company shall have power to redeem its own Ordinary Shares.

Redemptions of the Ordinary Shares of the Company shall be carried out by means of a resolution of the sole shareholder or where there is more than one shareholder by unanimous resolution of all the shareholders for the time being of the Company, who may attend personally or through representation at an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), provided that such redemption has been proposed to each



shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the Ordinary Shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed Ordinary Shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

## 11.2. Redemption of the MRPS

Each class of MRPS is redeemable and shall be automatically, partially or entirely, redeemed (in case of plurality of MRPS shareholders, on a pro rata basis of the redeemable Preferred Shares held by each MRPS shareholder) in accordance with the terms and conditions of the MRPS in ten (10) years as from the date of issuance of the MRPS (the "Mandatory Redemption Date") or at an earlier date as proposed by the board of managers and approved by the shareholder(s) of the Company but in no case such date shall be later than ten (10) years as from the date of issuance of the MRPS. The redemption of the MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with Article 72-1 of the Commercial Companies Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as an issue premium). Redeemed Preferred Shares shall be cancelled upon request of the shareholders by an affirmative vote of the general meeting of shareholders.

#### 11.3. Special Reserve

An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value of each class of MRPS redeemed must be included in a reserve, which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalisation of reserves (the "Special Reserve").

#### 11.4. Redemption price

Except as provided otherwise, the redemption price of each class of MRPS to be paid in cash or in kind will be equal to the sum of (a) the nominal value of the outstanding MRPS of the redeemed class(es) plus any declared but unpaid dividend, plus (b) any outstanding share premium in connection with the outstanding MRPS of the redeemed class(es) (the "Preferred Share Premium"); such Preferred Share Premium having been credited to special reserve account(s) of the Company for each class of MRPS to that effect (the "PreferredShare Premium Account") plus (c) any accrued Preferred Dividend on any financial year which has not yet been subject to an allocation of result by the shareholders' meeting calculated on the basis of financial statements, divided by the number of the outstanding MRPS of the redeemed class(es) at the time of the redemption (the "Redemption Price"). The Preferred Share Premium shall be reimbursed, distributed, converted or otherwise paid or allocated equally from time to time and only to the class(es) of MRPS for which the Preferred Share Premium has been paid. Moreover, for the avoidance of any doubt, any dividend declared on an annual or interim basis but unpaid in respect of class(es) of MRPS will be paid prior to or upon any redemption.

#### 11.5. Redemption procedure

Except as otherwise agreed by the Company and the Preferred shareholder(s), at least two (2) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by ordinary mail or by email or by any other suitable telecommunication means, to each registered Preferred shareholder, at its, his or her address last shown in the register of shareholders, notifying such Preferred shareholder of the number and class of the Preferred Shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the Preferred Shares to the Company for redemption and the anticipated date of the general meeting of shareholders resolving on the redemption of the Preferred Shares.

Such written notice may be waived by the consent in writing of each Preferred shareholder(s).

The general meeting will be duly held without prior notice if all the shareholders are present or duly represented.

The redemption price of such Preferred Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

## 11.6. Redemption price payment deferral

On Mandatory Redemption Date, the payment of the Redemption Price may be partially deferred in case the Company does not have sufficient available reserves in accordance with Article 72-1 of the Commercial Companies Law to redeem all the Preferred Shares for their entire Redemption Price. In such case, the Company shall still redeem all the Preferred Shares and only pay at the time of the redemption the part of the Redemption Price, which is equal to the amount of the sums available for distribution as at the Mandatory Redemption Date (the "Partial MRPS Payment"). Thereafter, the Company shall in priority pay to the former MRPS holders the difference between the amount of the Partial MRPS Payment and the amount of the Redemption Price but only upon the condition and at the moment when the Company will recover sufficient available sums, cash or assets for such payment in accordance with Article 72-1 of the Commercial Companies Law (the "Full MRPS Payment").



In case of insufficient available funds for the redemption of all the MRPS only part of the MRPS (as the case may be) shall be redeemed for the portion of the available funds, with an obligation for the Company to immediately redeem the residual portion of the MRPS at a price per residual MRPS equal to the Redemption Price (as defined below) plus a penalty of 1,08% (one point zero eight per cent) per annum over the remaining redemption price.

For the only purpose of the payment of the Redemption Price at the Mandatory Redemption Date, an amount equal to the preferred Dividend 1 and Dividend 2 (as such terms are defined below) shall be allocated out of any available assets, cash or funds of the Company to a specific reserve account (the "MRPS Redemption Reserve") each year in case such preferred Dividends 1 and 2 have not been distributed to the Preferred Shares notwithstanding the presence of sufficient distributable sums for distribution. Any sum on the MRPS Redemption Reserve as at the date of closing date of each financial year shall be considered as distributable."

## " Art. 21.

- 21.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Commercial Companies Law (the "Legal Reserve"). This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated in article 8 of the Articles as increased or reduced from time to time.
- 21.2 The dividend rights relating to the classes of the Preferred shares shall be exclusively linked to the Underlying Assets (as such term is defined below). The dividend rights on each of the Class of the MRPS will start to accrue only as of the date of the transfer to the Company of the corresponding Underlying Asset referred to it.
- 21.3 After allocation to the Legal Reserve, any remaining profit shall be allocated in priority to the payment to the Preferred shareholder(s) or to the allocation to the Special Reserve of the following MRPS dividend entitlement:
- (a) Each class of MRPS entitles a MRPS holder to a first preferential and cumulative dividend (the "Dividend 1") at annual rate of 1% (one per cent) over the nominal value the MRPS share capital, which shall accrue daily from the date of the transfer of the Underlying Asset referred to one class of MRPS to the Company and be calculated assuming a year of 365 or 366 days, as the case may be. Dividend 1 shall be declared every year, subject to article 21.6 of the Articles.
- (b) Secondly, each class of MRPS entitles a MRPS holder to a second preferential and cumulative dividend (the "Dividend 2"), which shall accrue daily from the date of the transfer of the Underlying Asset referred to one class of MRPS to the Company and be calculated assuming a year of 365 or 366 days, as the case may be. Dividend 2 shall equal to the 99% (ninety-nine per cent) of the Interest

Income (as defined below) accrued or received by the Company on each of the Underlying Assets referred to each class of MRPS, less (i) a margin of 17.4 bps computed on the annual average outstanding principal amount of the (relevant class) MRPS and (ii) the amount of Dividend 1.

For the purpose of this article 21:

- (a) Underlying Asset(s) shall mean the financial assets in USD acquired or to be acquired and financed directly or indirectly further to a contribution in kind) by the issuance of the classes of MRPS and/or any other financial assets replacing any such financial assets, or purchased or financed with the proceeds arising out of such financial assets or of a disposal of all or part of such financial assets. Each Underlying Asset (when transferred to the Company) shall expressly be referred by a managers' resolution to a specific class of MRPS.
- (b) Interest Income shall mean the interest income accrued or received by the Company in relation to the Underlying Assets directly or indirectly financed by the classes of MRPS, recorded during the relevant financial year of the Company according to the Luxembourg generally accepted accounting principles.
- 21.4 Dividend 2 shall be declared every year, subject to article 21.6 of the Articles. If Dividend 2 is not declared despite the existence of profits available for that purpose (the "Outstanding Dividend 2"), it shall be compounded each accounting year and the amount of Dividend 2 (i) shall be allocated to the MRPS Redemption Reserve, (ii) shall remain exclusively to the benefit of the Preferred shareholder(s) and (iii) shall be available in order to pay the Outstanding Dividend 2 at the time of the next distribution of dividends of the Company. If Dividend 2 is not declared due to the absence of sufficient profit or the Company has incurred losses, the amount equivalent to the Dividend 2 which could not be paid due to the insufficiency of profits or the existence of losses, shall be declared/paid to the Preferred shareholder(s) at the time of the next distribution of dividends of the Company in addition to Dividend 2 relating to the subsequent financial year.
- 21.5 No dividend or interim dividend shall be distributed to the holders of the Ordinary Shares until Dividend 1 and Dividend 2 have been fully paid.
- 21.6 Dividend 1 and Dividend 2 may only be distributed (i) upon approval of the shareholders' general meeting and (ii), provided that on the closing date of the last financial year the net assets as set out in the annual accounts are not, or following such distributions would not become, lower than the amount of the subscribed capital plus the reserves which may not be distributed under the Law or by virtue of the Articles.
- 21.7 The general meeting of shareholders will have discretionary power to dispose of the surplus remaining after the payment of Dividend 1 and Dividend 2. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserves or carry it forward.



" Art. 22. Without prejudice of provisions set forth in article 21.5 of the Articles, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law and the Articles. Interim dividends shall be first allocated to the payment of Dividend 1 and Dividend 2. For the purpose of interim dividends, Dividend 1 shall be calculated on a pro rata temporis basis depending on the number of days elapsed and on the basis of a year of365 or 366 days (as the case may be) (the "Interim Dividend 1") and Dividend 2 shall be calculated on the net income and gains accrued or received by the Company in relation to the Underlying Assets at the date of the establishment of interim financial statements as at the date of the distribution (the "Interim Dividend 2"). The extraordinary general meeting of shareholders will have discretionary power to distribute or not the surplus remaining after the payment of Interim Dividend 1 and Interim Dividend 2. In any case, the distribution of interim dividends shall be decided within the limits set out in article 21 above; for this purpose, the Interest Income referred to shall result from interim accounts of the Company.

The Preferred Shares shall give no right to distributions of any surplus of profits other than Dividend 1 and Dividend 2 and Interim Dividend 1 and Interim Dividend 2 as determined in accordance with articles 21 and 22 of the Articles.

" Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

After payment of all debts and liabilities of the Company (including satisfaction of the Full MRPS Payment) and after payment of all declared and unpaid dividends with regard to the MRPS and reimbursement of the share capital represented by the MRPS plus any share premium paid in for the MRPS or incorporated into the Preferred Share Premium Account still outstanding at that moment, or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the holders of Ordinary Shares in proportion to the percentage in the Company's share capital held by each of them.

The Preferred Shares shall give no right to any distribution of liquidation proceeds other than the right to payment of the Redemption Price1".

#### Third resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,337,000 (one million three hundred thirty-seven thousand United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 1,357,000 (one million three hundred fifty-seven thousand United States Dollars) by the issuance of:

- 26 (twenty-six) ordinary shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollar) each (the "New Ordinary Shares"), subject to the payment of a share premium amounting to USD 2,649,834.91 (two million six hundred forty-nine thousand eight hundred thirty-four United States Dollars and ninety-one Cents) (the "New Ordinary Shares Premium"), out of which an amount of USD 4,600 (four thousand six hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company (the "New Ordinary Legal Reserve"); and
- 1,311 (one thousand three hundred eleven) MRPS with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the "New Preferred Shares", together with the New Ordinary Shares, the "New Shares"), subject to the payment of a share premium amounting to USD 124,191,934 (one hundred twenty-four million one hundred ninety-one thousand nine hundred thirty-four United States Dollars) (the "Preferred Share Premium"), out of which (i) USD 131,100 (one hundred thirty-one thousand one hundred United States Dollars) shall be allocated to the special reserve of New Preferred Shares (the "Special Reserve").

The New Preferred Shares shall be divided into the following classes of MRPS:

- (i) 12 (twelve) A MRPS with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a share premium amounting to USD 973,595 (nine hundred seventy-three thousand five hundred ninety-five United States Dollars) and an amount of USD 1,200 (one thousand two hundred United States Dollars) to be allocated to the Special Reserve;
- (ii) 81 (eighty-one) B MRPS with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a share premium amounting to USD 6,097,542 (six million ninety-seven thousand five hundred forty-two United States Dollars) and an amount of USD 8,100 (eight thousand one hundred United States Dollars) to be allocated to the Special Reserve;
- (iii) 30 (thirty) C MRPS with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a share premium amounting to USD 2,754,555 (two million seven hundred fifty-four thousand five hundred fifty-five United States Dollars) and an amount of USD 3,000 (three thousand United States Dollars) to be allocated to the Special Reserve;
- (iv) 234 (two hundred thirty-four) D MRPS with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a share premium amounting to USD 23,078,318 (twenty-three million seventy-eight thousand three hundred eighteen United States Dollars) and an amount of USD 23,400 (twenty-three thousand four hundred United States Dollars) to be allocated to the Special Reserve;



- (v) 162 (one hundred sixty-two) E MRPS with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a share premium amounting to USD 12,828,024 (twelve million eight hundred twenty-eight thousand twenty-four United States Dollars) and an amount of USD 16,200 (sixteen thousand two hundred United States Dollars) to be allocated to the Special Reserve; and
- (vi) 792 (seven hundred ninety-two) F MRPS with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a share premium amounting to USD 78,328,800 (seventy-eight million three hundred twenty-eight thousand eight hundred United States Dollars) and an amount of USD 79,200 (seventy-nine thousand two hundred United States Dollars) to be allocated to the Special Reserve;

The whole shall be fully paid up through a contribution in kind consisting in 4,519 (four thousand five hundred nineteen) class A shares, 1 (one) class B share, 5,000 (five thousand) class C shares, 8,000 (eight thousand) class D shares, 20,000 (twenty thousand) class E shares, 9,000 (nine thousand) class F shares, 8,500 (eight thousand five hundred) class G shares, 50,330 (fifty thousand three hundred thirty) class H shares and 140,480 (one hundred forty thousand four hundred eight) class I shares, each with a nominal value of USD 470.05045 (four hundred seventy United States Dollars point zero five zero four five) held by the Contributor in Beatton Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.805 ("Beatton"), representing 100% (one hundred percent) of the share capital of Beatton (the "Beatton Shares"), (the "Contribution").

#### Fourth resolution

It is resolved to accept the subscription of the New Shares by the Contributor and the payment of the global share premium by the Contribution.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs. Sofia Afonso - Da Chao Conde, pre-named.

The Contributor declares to subscribe to the New Shares and to pay them up by the Contribution.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of the New Ordinary Share Premium and the Preferred Share Premium, out of which a global amount of USD 135,700 (one hundred thirty-five thousand seven hundred United States Dollars) shall be respectively allocated to the New Ordinary Legal Reserve and the Special Reserve.

#### Evaluation

The net value of the Contribution is USD 128,178,769 (one hundred twenty-eight million one hundred seventy-eight thousand seven hundred sixty-nine United States Dollars).

Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to statements of contribution value dated 12 July 2011.

Description of the Contribution

The Contribution is composed of the Beatton Shares.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

## Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 8 of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 8.** The subscribed share capital of the Company is set at USD 1,357,000 (one million three hundred fifty-seven thousand United States Dollars) divided into (i) 46 (forty-six) ordinary shares with a par value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) (the "Ordinary Shares") and (ii) 1,311 (one thousand three hundred eleven) mandatory redeemable preferred limited shares with a par value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) (the "MRPS" and/or the "Preferred Shares"), divided into the following classes: (i) 12 (twelve) A MRPS, (ii) 81 (eighty-one) B MRPS, (iii) 30 (thirty) C MRPS, (iv) 234 (two hundred thirty-four) D MRPS, (v) 162 (one hundred sixty-two) E MRPS and (vi) 792 (seven hundred ninety-two) F MRPS.

The Ordinary Shares and the Preferred Shares will be individually referred hereafter to as a "share" and collectively "shares".

The shares shall only be in registered form. The share register shall be maintained at the registered office of the Company.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the sole shareholder or where there is more than one shareholder by unanimous resolution of all the shareholders for the time being of the Company, who may attend personally or through representation at the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be)."

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

## Sixth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to globally restate the articles of associations to read as follows:

#### "Name - Object - Registered office - Duration

- **Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by these articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").
  - Art. 2. The Company's name is "Robson S.à r.l.".
  - Art. 3. The object of the Company is:
- (1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;
- (2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit:
- (3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;
  - (4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;
- (5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);
  - (6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and
- (7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

- Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

## Capital - Shares

**Art. 8.** The subscribed share capital of the Company is set at USD 1,357,000 (one million three hundred fifty-seven thousand United States Dollars) divided into (i) 46 (forty-six) ordinary shares with a par value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) (the "Ordinary Shares") and (ii) 1,311 (one thousand three hundred eleven) mandatory redeemable preferred limited shares with a par value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) (the "MRPS" and/or the "Preferred Shares"), divided into the following classes: (i) 12 (twelve) A MRPS, (ii) 81 (eighty-one) B MRPS, (iii) 30 (thirty)



C MRPS, (iv) 234 (two hundred thirty-four) D MRPS, (v) 162 (one hundred sixty-two) E MRPS and (vi) 792 (seven hundred ninety-two) F MRPS.

The Ordinary Shares and the Preferred Shares will be individually referred hereafter to as a "share" and collectively "shares".

The shares shall only be in registered form. The share register shall be maintained at the registered office of the Company.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the sole shareholder or where there is more than one shareholder by unanimous resolution of all the shareholders for the time being of the Company, who may attend personally or through representation at the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

#### Art. 9.

#### 9.1. The Ordinary Shares

All Ordinary Shares shall be identical in all respects and shall confer an identical voting right. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

#### 9.2. The Preferred Shares

Each class of MRPS shall be identical in all respects and shall confer an identical voting right. Each MRPS shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each MRPS shareholder shall have the same voting rights as the holders of Ordinary Shares at all meetings.

Any convening notices, reports and documents which, by virtue of the Law must be sent or notified to the shareholders, shall likewise be sent or notified to the MRPS shareholders.

## Art. 10. The Ordinary Shares and the MRPS may be freely transferred among the shareholders.

The Ordinary Shares and the MRPS may not be transferred inter vivos to non-shareholders without the approval of all the shareholders of the Company.

Furthermore, the provisions of Article 190 of the Commercial Companies Law shall apply. The Ordinary Shares and the MRPS are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

#### Art. 11.

#### 11.1. Redemption of the Ordinary Shares

The Company shall have power to redeem its own Ordinary Shares.

Redemptions of the Ordinary Shares of the Company shall be carried out by means of a resolution of the sole shareholder or where there is more than one shareholder by unanimous resolution of all the shareholders for the time being of the Company, who may attend personally or through representation at an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the Ordinary Shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed Ordinary Shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

## 11.2. Redemption of the MRPS

Each class of MRPS is redeemable and shall be automatically, partially or entirely, redeemed (in case of plurality of MRPS shareholders, on a pro rata basis of the redeemable Preferred Shares held by each MRPS shareholder) in accordance with the terms and conditions of the MRPS in ten (10) years as from the date of issuance of the MRPS (the "Mandatory Redemption Date") or at an earlier date as proposed by the board of managers and approved by the shareholder(s) of the Company but in no case such date shall be later than ten (10) years as from the date of issuance of the MRPS. The redemption of the MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with Article 72-1 of the Commercial Companies Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as an issue premium). Redeemed Preferred Shares shall be cancelled upon request of the shareholders by an affirmative vote of the general meeting of shareholders.

#### 11.3. Special Reserve

An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value of each class of MRPS redeemed must be included in a reserve, which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalisation of reserves (the "Special Reserve").

#### 11.4. Redemption price



Except as provided otherwise, the redemption price of each class of MRPS to be paid in cash or in kind will be equal to the sum of (a) the nominal value of the outstanding MRPS of the redeemed class(es) plus any declared but unpaid dividend, plus (b) any outstanding share premium in connection with the outstanding MRPS of the redeemed class(es) (the "Preferred Share Premium"); such Preferred Share Premium having been credited to special reserve account(s) of the Company for each class of MRPS to that effect (the "Preferred Share Premium Account") plus (c) any accrued Preferred Dividend on any financial year which has not yet been subject to an allocation of result by the shareholders' meeting calculated on the basis of financial statements, divided by the number of the outstanding MRPS of the redeemed class(es) at the time of the redemption (the "Redemption Price"). The Preferred Share Premium shall be reimbursed, distributed, converted or otherwise paid or allocated equally from time to time and only to the class(es) of MRPS for which the Preferred Share Premium has been paid. Moreover, for the avoidance of any doubt, any dividend declared on an annual or interim basis but unpaid in respect of class(es) of MRPS will be paid prior to or upon any redemption.

#### 11.5. Redemption procedure

Except as otherwise agreed by the Company and the Preferred shareholder(s), at least two (2) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by ordinary mail or by email or by any other suitable telecommunication means, to each registered Preferred shareholder, at its, his or her address last shown in the register of shareholders, notifying such Preferred shareholder of the number and class of the Preferred Shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the Preferred Shares to the Company for redemption and the anticipated date of the general meeting of shareholders resolving on the redemption of the Preferred Shares. Such written notice may be waived by the consent in writing of each Preferred shareholder(s).

The general meeting will be duly held without prior notice if all the shareholders are present or duly represented.

The redemption price of such Preferred Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

before the redemption date.

#### 11.6. Redemption price payment deferral

On Mandatory Redemption Date, the payment of the Redemption Price may be partially deferred in case the Company does not have sufficient available reserves in accordance with Article 72-1 of the Commercial Companies Law to redeem all the Preferred Shares for their entire Redemption Price. In such case, the Company shall still redeem all the Preferred Shares and only pay at the time of the redemption the part of the Redemption Price, which is equal to the amount of the sums available for distribution as at the Mandatory Redemption Date (the "Partial MRPS Payment"). Thereafter, the Company shall in priority pay to the former MRPS holders the difference between the amount of the Partial MRPS Payment and the amount of the Redemption Price but only upon the condition and at the moment when the Company will recover sufficient available sums, cash or assets for such payment in accordance with Article 72-1 of the Commercial Companies Law (the "Full MRPS Payment").

In case of insufficient available funds for the redemption of all the MRPS only part of the MRPS (as the case may be) shall be redeemed for the portion of the available funds, with an obligation for the Company to immediately redeem the residual portion of the MRPS at a price per residual MRPS equal to the Redemption Price (as defined below) plus a penalty of 1,08% (one point zero eight per cent) per annum over the remaining redemption price.

For the only purpose of the payment of the Redemption Price at the Mandatory Redemption Date, an amount equal to the preferred Dividend 1 and Dividend 2 (as such terms are defined below) shall be allocated out of any available assets, cash or funds of the Company to a specific reserve account (the "MRPS Redemption Reserve") each year in case such preferred Dividends 1 and 2 have not been distributed to the Preferred Shares notwithstanding the presence of sufficient distributable sums for distribution. Any sum on the MRPS Redemption Reserve as at the date of closing date of each financial year shall be considered as distributable."

#### **Management**

**Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated, and his/ their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.



The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company, provided that a decision has been taken or an authorization has been given in accordance with Art. 13 below.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two 2 days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented.

Except if the managers require that the decisions need to be approved at the unanimity, decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time decide at a meeting of the board of managers to sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who may but need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or any two managers of the Company. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or any two managers of the Company.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

#### General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the



closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder is entitled to participate in general meetings of shareholders.

Resolutions in writing approved and signed by all the shareholders shall have the same effect as resolutions passed at a shareholders' meeting. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Subject to higher requirements set forth in these Articles, resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

## Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

**Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

#### Supervision of the Company

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaire"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

#### **Dividend - Reserves**

#### Art. 21.

- 21.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Commercial Companies Law (the "Legal Reserve"). This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated in article 8 of the Articles as increased or reduced from time to time.
- 21.2 The dividend rights relating to the classes of the Preferred shares shall be exclusively linked to the Underlying Assets (as such term is defined below). The dividend rights on each of the Class of the MRPS will start to accrue only as of the date of the transfer to the Company of the corresponding Underlying Asset referred to it.
- 21.3 After allocation to the Legal Reserve, any remaining profit shall be allocated in priority to the payment to the Preferred shareholder(s) or to the allocation to the Special Reserve of the following MRPS dividend entitlement:
- (c) Each class of MRPS entitles a MRPS holder to a first preferential and cumulative dividend (the "Dividend 1") at annual rate of 1% (one per cent) over the nominal value the MRPS share capital, which shall accrue daily from the date of the transfer of the Underlying Asset referred to one class of MRPS to the Company and be calculated assuming a year of 365 or 366 days, as the case may be. Dividend 1 shall be declared every year, subject to article 21.6 of the Articles.
- (d) Secondly, each class of MRPS entitles a MRPS holder to a second preferential and cumulative dividend (the "Dividend 2"), which shall accrue daily from the date of the transfer of the Underlying Asset referred to one class of MRPS to the Company and be calculated assuming a year of 365 or 366 days, as the case may be. Dividend 2 shall equal to the 99% (ninety-nine per cent) of the Interest Income (as defined below) accrued or received by the Company on each of the Underlying Assets referred to each class of MRPS, less (i) a margin of 17.4 bps computed on the annual average outstanding principal amount of the (relevant class) MRPS and (ii) the amount of Dividend 1.

For the purpose of this article 21:

- (a) Underlying Asset(s) shall mean the financial assets in USD acquired or to be acquired and financed directly or indirectly further to a contribution in kind) by the issuance of the classes of MRPS and/or any other financial assets replacing any such financial assets, or purchased or financed with the proceeds arising out of such financial assets or of a disposal of all or part of such financial assets. Each Underlying Asset (when transferred to the Company) shall expressly be referred by a managers' resolution to a specific class of MRPS.
- (b) Interest Income shall mean the interest income accrued or received by the Company in relation to the Underlying Assets directly or indirectly financed by the classes of MRPS, recorded during the relevant financial year of the Company according to the Luxembourg generally accepted accounting principles.
- 21.4 Dividend 2 shall be declared every year, subject to article 21.6 of the Articles. If Dividend 2 is not declared despite the existence of profits available for that purpose (the "Outstanding Dividend 2"), it shall be compounded each accounting year and the amount of Dividend 2 (i) shall be allocated to the MRPS Redemption Reserve, (ii) shall remain exclusively to the benefit of the Preferred shareholder(s) and (iii) shall be available in order to pay the Outstanding Dividend 2 at the time of the next distribution of dividends of the Company. If Dividend 2 is not declared due to the absence of sufficient profit or the Company has incurred losses, the amount equivalent to the Dividend 2 which could not be paid due to the insufficiency of profits or the existence of losses, shall be declared/paid to the Preferred shareholder(s) at the time of the next distribution of dividends of the Company in addition to Dividend 2 relating to the subsequent financial year.
- 21.5 No dividend or interim dividend shall be distributed to the holders of the Ordinary Shares until Dividend 1 and Dividend 2 have been fully paid.
- 21.6 Dividend 1 and Dividend 2 may only be distributed (i) upon approval of the shareholders' general meeting and (ii), provided that on the closing date of the last financial year the net assets as set out in the annual accounts are not, or following such distributions would not become, lower than the amount of the subscribed capital plus the reserves which may not be distributed under the Law or by virtue of the Articles.
- 21.7 The general meeting of shareholders will have discretionary power to dispose of the surplus remaining after the payment of Dividend 1 and Dividend 2. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserves or carry it forward.
- **Art. 22.** Without prejudice of provisions set forth in article 21.5 of the Articles, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law and the Articles. Interim dividends shall be first allocated to the payment of Dividend 1 and Dividend 2. For the purpose of interim dividends, Dividend 1 shall be calculated on a pro rata temporis basis depending on the number of days elapsed and on the basis of a year of 365 or 366 days (as the case may be) (the "Interim Dividend 1") and Dividend 2 shall be calculated on the net income and gains accrued or received by the Company in relation to the Underlying Assets at the date of the establishment of interim financial statements as at the date of the distribution (the "Interim Dividend 2"). The extraordinary general meeting of shareholders will have discretionary power to distribute or not the surplus remaining after the payment of Interim Dividend 1 and Interim Dividend 2. In any case, the distribution of interim dividends shall be decided within the limits set out in article 21 above; for this purpose, the Interest Income referred to shall result from interim accounts of the Company.



The Preferred Shares shall give no right to distributions of any surplus of profits other than Dividend 1 and Dividend 2 and Interim Dividend 1 and Interim Dividend 2 as determined in accordance with articles 21 and 22 of the Articles.

#### Winding-up - Liquidation

- **Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.
- **Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

After payment of all debts and liabilities of the Company (including satisfaction of the Full MRPS Payment) and after payment of all declared and unpaid dividends with regard to the MRPS and reimbursement of the share capital represented by the MRPSplus any share premium paid in for the MRPS or incorporated into the Preferred Share Premium Account still outstanding at that moment, or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the holders of Ordinary Shares in proportion to the percentage in the Company's share capital held by each of them.

The Preferred Shares shall give no right to any distribution of liquidation proceeds other than the right to payment of the Redemption Price.

## Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles."

#### Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand two hundred euro (€ 7,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douzième jour de juillet.

Par devant Maître Francis Kesseler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

## A comparu:

Teslin Holdings Inc., une société régie par les lois du Canada et ayant son siège social sis au 200, 10991 Shellbridge Way, Richmond, BC V6X 3C6, Canada (l'«Apporteur»), ici dûment représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie, représentée telle que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter comme suit:

- I.- Le comparant est l'associé unique de Robson S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu le 10 mai 2011 par le notaire instrumentant, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).
- II.- Que les 20 (vingt) parts sociales de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît avoir été dûment informé au préalable.
  - III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

## Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation;
- 2. Modification et refonte des articles 8 à 11, 21 et 22 et 24 des statuts de la Société;



- 3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.337.000 USD (un million trois cent trente-sept mille Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) à un montant de 1.357.000 USD (un million trois cent cinquante-sept mille Dollars américains) par l'émission de 26 (vingt-six) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune et 1.311 (mille trois cent onze) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune devant être divisées dans les classes suivantes: (i) 12 (douze) MRPS A, (ii) 81 (quatre-vingt-une) MRPS B, (iii) 30 (trente) MRPS C, (iv) 234 (deux cent trente-quatre) MRPS D, (v) 162 (cent soixante-deux) MRPS E et (vi) 792 (sept cent quatre-vingt-douze) MRPS F, moyennant le paiement d'une prime globale d'émission s'élevant à 126.841.768,90 USD (cent vingt-six millions huit cent quarante et un mille sept cent soixante-huit Dollars américains et quatre-vingt-dix Cents);
- 4. Souscription, intervention et paiement par Teslin Holdings Inc. de toutes (i) les 26 (vingt-six) nouvelles parts sociales ordinaires émises et (ii) les 1.311 (mille trois cent onze) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables nouvellement émises, toutes au moyen d'un apport en nature;
  - 5. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société;
  - 6. Refonte globale des statuts de la Société suite aux résolutions ci-dessus; et
  - 7. Autres sujets en relation avec les points ci-dessus.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

#### Première résolution

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférent à cette assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### Seconde résolution

Il est décidé de modifier et de refondre les articles 8 à 11, 21 et 22 et 24 des statuts de la Société de sorte à les lire désormais comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 1.357.000 USD (un million trois cent cinquante-sept mille Dollars américains), représenté par 46 (quarante-six) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune.

Les 46 (quarante-six) parts sociales seront individuellement désignées ci-après en tant que «Part Sociale Ordinaire» et collectivement en tant que «Parts Sociales Ordinaires». La Société peut émettre dans le futur, sur décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés, des classes de parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune (les «MRPS» et/ou les «Parts Sociales Préférentielles»).

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles seront individuellement désignées en tant «part» et collectivement en tant que «parts».

Les parts sociales ne pourront être inscrites que sous forme nominale. Le registre des parts sociales devra être maintenu au siège social de la Société.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'associé unique où, dans le cas où la Société aurait plus d'un associé, par l'assemblée générale des associés par voie de résolutions prises à l'unanimité des associés de la Société, lesquels auront participé personnellement ou auront été représentés lors de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).»

#### « Art. 9.

#### 9.1. Les Parts Sociales Ordinaires

Toutes les Actions Ordinaires devront être identiques dans tous leurs aspects et conféreront un droit de vote identique. Chaque associé a des droits de vote proportionnels à sa participation.

## 9.2. Les Parts Sociales Préférentielles

Chaque classe de MRPS devra être identique dans tous ses aspects et devra conférer un droit de vote identique. Chaque associé détenteur de MRPS a des droits de vote proportionnels à sa participation. Chaque associé détenteur de MRPS aura les mêmes droits de vote que les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires à toutes les assemblées.

Toutes notices de convocation, rapports et documents qui, en vertu de la Loi doivent être envoyés ou notifiés aux associés devront de la même manière être envoyés ou notifiés aux associés détenteurs de MRPS.»

« Art. 10. Les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS peuvent être librement cèdes entre associés.

Aucune cession de Parts Sociales Ordinaires ou de MRPS entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément de tous les associés de la Société.

Pour le reste, les dispositions de l'Article 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales seront appliquées. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.»



#### « Art. 11.

#### 11.1. Rachat des Parts Sociales Ordinaires

La Société est autorisée à racheter ses propres Parts Sociales Ordinaires.

De tels rachats de Parts Sociales Ordinaires de la Société seront décidés par une résolution de l'associé unique où, dans le cas où la Société aurait plus d'un associé, de l'assemblée générale des associés par décisions prises à l'unanimité des associés de la Société, lesquels auront participé personnellement ou auront été représentés lors de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion du capital social ou de la classe des parts sociales concernées représentés par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les Parts Sociales Ordinaires rachetées seront annulées par réduction du capital social.»

#### «11.2. Rachat des MRPS

Chaque classe de MRPS est rachetable et devra être automatiquement, partiellement ou entièrement, rachetée (en cas de pluralité d'associés détenteurs de MRPS, au prorata des Parts Sociales Préférentielles rachetables détenues par chaque associé détenteur de MRPS), conformément aux termes et conditions des Parts Sociales Préférentielles dans les dix (10) ans à compter de la date d'émission des MRPS (la «Date de Rachat Obligatoire») ou à une date plus proche telle que proposée par le conseil de gérance et approuvée par l'/les associés de la Société mais en aucun cas une telle date ne devra intervenir plus de dix (10) ans après l'émission des MRPS. Le rachat des MRPS pourra uniquement avoir lieu par l'emploi des sommes disponibles pour la distribution conformément à l'Article 72-1 de la Loi sur les Sociétés Commerciales (fonds distribuables, y compris ceux de la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la Société en tant que prime d'émission). Les Parts Sociales Préférentielles pourront être annulées à la demande des associés par un vote affirmatif de l'assemblée générale des associés.»

#### «11.3. Réserve Spéciale

Un montant égal à la valeur nominale, ou, en son absence, à la valeur comptable de chaque classe de MRPS rachetée doit être inclus dans une réserve, qui ne peut pas être distribuée aux associés sauf dans le cas d'une réduction du capital social souscrit; le réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves (la «Réserve Spéciale»).»

## «11.4. Prix de Rachat

Sauf disposition contraire, le prix de rachat de chaque classe de MRPS payable en espèces ou en nature sera égal à (a) la valeur nominale des MRPS restants de la/des classe(s) rachetée(s) plus tout dividende déclaré mais non payé, plus (b) le solde de la prime d'émission relative aux MRPS restants de la/des classe(s) rachetée(s) (la «Prime d'Emission Préférentielle»); une telle Prime d'Emission Préférentielle ayant été créditée sur un compte de réserve spéciale de la Société pour chaque classe de MRPS à cet effet (le «Compte de Prime d'Emission Préférentielle»), plus (c) tout Dividende Préférentiel «accru» de tout exercice social qui n'a pas fait l'objet d'une distribution de résultat par l'assemblée des associés calculé sur la base d'états financiers, divisé par le nombre de MRPS restants de la/des classe(s) rachetée(s) à la date du rachat (le «Prix de Rachat»). La Prime d'Emission Préférentielle devra être remboursée, distribuée, convertie ou payée de toute autre manière ou allouée en parts égales, et uniquement à la/aux classe(s) de MRPS pour laquelle/lesquelles la Prime d'Emission Préférentielle a été payée. En outre, afin d'éviter tout doute, tout dividende déclaré sur une base annuelle ou intérimaire mais non payé en rapport avec la/les classe(s) de MRPS sera payé avant ou au moment du rachat.»

#### «11.5. Procédure de Rachat

Sauf décision contraire de la Société et d'un ou plusieurs associés Préférentiel(s), 2 (deux) jours au moins avant la date de rachat, une notification écrite devra être envoyée par courrier recommandé à chaque associé Préférentiel enregistré, à sa/leur dernière adresse connue dans le registre des associés, notifiant ces associés Préférentiels du nombre et de la classe de Parts Sociales Préférentielles sur le point d'être rachetées, précisant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures nécessaires pour proposer des Parts Sociales Préférentielles à la Société pour rachat et la date prévue pour l'assemblée générale des associés statuant sur le rachat des Parts Sociales Préférentielles.

Il pourra être renoncé à une telle notification par voie de consentement écrit de la part de chacun des associés Préférentiels. L'assemblée générale sera valablement tenue sans notification préalable si tous les associés sont présents ou dûment représentés.

Le prix de rachat de ces Parts Sociales Préférentielles sera payable à l'ordre des personnes dont le nom apparaît en qualité de propriétaire sur le registre des parts sur le compte bancaire fournit à la Société par un tel associé avant la date de rachat.»

### «11.6. Report de Paiement du Prix de Rachat

A la Date de Rachat Obligatoire, le paiement du Prix de Rachat pourra être partiellement reporté si la Société n'a pas les réserves disponibles suffisantes conformément à l'Article 72-1 de la Loi sur les Sociétés Commerciales pour le rachat



de toutes les Parts Sociales Préférentielles pour leur total Prix de Rachat. Dans une telle hypothèse, la Société rachètera néanmoins l'ensemble des Parts Sociales Préférentielles et payera, au moment du rachat, uniquement la partie du Prix de Rachat égale au montant des sommes disponibles pour la distribution à la Date de Rachat Obligatoire (le «Paiement Partiel des MRPS»). Par la suite, la Société payera aux anciens détenteurs de MRPS la différence entre le montant du Paiement Partiel des MRPS et le montant du Prix de Rachat, mais seulement à la condition et au moment où la Société aura recouvré, des sommes disponibles suffisantes en numéraire ou en actifs pour un tel paiement, conformément aux dispositions de l'Article 72-1 de la Loi sur les Sociétés Commerciales (le «Paiement Complet des MRPS»). En cas d'insuffisance de fonds disponibles pour le rachat de tous les MRPS, seule une partie des MRPS (selon le cas) sera rachetée pour la portion de fonds disponibles, avec une obligation pour la Société de racheter immédiatement la portion résiduelle des MRPS à un prix par MRPS résiduel égal au Prix de Rachat (tel que défini ci-dessous), plus une pénalité de 1.08% (un point zéro huit pour cent) par an en plus du prix de rachat restant.

Dans le seul objectif du paiement du Prix de Rachat à la Date de Rachat Obligatoire, un montant égal aux Dividendes préférentiels 1 et 2 (tels que définis ci-dessous) devra être attribué à partir de tous les actifs disponibles, liquidités ou fonds de la Société sur un compte spécifique de réserve (la «Réserve de Rachat des MRPS») chaque année dans le cas où les Dividendes Préférentiels 1 et 2 n'auront pas été distribués aux Parts Sociales Préférentielles nonobstant la présence de sommes distribuables suffisantes pour la distribution. Toute somme sur le Compte de Réserve de Rachat à la date de clôture de chaque exercice social devra être considérée comme étant distribuable.»

#### « Art. 21.

- 21.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale requise par la Loi sur les Sociétés Commerciales (la « Réserve Légale »). Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel que prévu à l'article 8 des Statuts, tel qu'éventuellement augmenté ou réduit.
- 21.2 Les droits aux dividendes concernant les classes de Parts Sociales Préférentielles seront exclusivement liés aux Actifs Sous-Jacents (tel que défini ci-dessous). Les droits aux dividendes pour chacune des Classes de MRPS commenceront à courir seulement à la date du transfert à la Société de l'Actif Sous-Jacent correspondant.
- 21.3 Après allocation à la Réserve Légale, tout profit restant sera alloué en priorité au paiement de l'/les associé(s) Préférentiel(s) ou à l'allocation à la Réserve Spéciale des droits aux dividendes de MRPS suivants:
- (e) Chaque classe de MRPS confère au détenteur de MRPS le droit à un dividende préférentiel et cumulatif (le «Dividende 1») au taux annuel de 1% (un pourcent) de la valeur nominale du capital social MRPS, qui commencera à courir quotidiennement à compter de la date du transfert de l'Actif Sous-Jacent relatif à une classe de MRPS de la Société et sera calculé sur la base d'une année de 365 ou 366 jours, selon le cas. Le Dividende 1 sera déclaré chaque année, conforméement à l'article 21.6 des Statuts.
- (f) En second lieu, chaque classe de MRPS donne droit au détenteur de MRPS à un second dividende préférentiel et cumulatif (le «Dividende 2») qui commencera à courir quotidiennement à compter de la date du transfert de l'Actif Sous-Jacent relatif à une classe de MRPS de la Société et sera calculé sur la base d'une année de 365 ou 366jours, selon le cas. Le Dividende 2 sera égal à 99% (quatre-vingt-dix-neuf pour cent) du Produits d'Intérêts (tel que défini ci-dessous), courus ou reçus par la Société pour chacun des Actifs Sous-Jacents relatifs à chaque classe de MRPS, moins (i) une marge de 17.4 bps computée sur la moyenne annuelle du montant principal impayé des MRPS (de la classe concernée) et (ii) le montant du Dividende 1.

Pour les besoins de l'article 21:

- (a) Actif(s) Sous-Jacent(s) désigne les actifs financiers en USD acquis ou devant être acquis et finances directement ou indirectement (suite à un apport en nature) par l'émission des classes de MRPS et/ou tout autres actifs financiers remplaçant ces actifs financiers, ou achetés ou financés avec le produit découlant de ces actifs financiers ou de la disposition de tous ces actifs financiers. Chaque Actif Sous-Jacent (quand transféré par la Société) devra être renvoyé à une classe spécifique de MRPS par une décision des gérants.
- (b) Produit d'Intérêts désignera le produit des intérêts courus ou reçus par la Société en relation avec les Actifs Sous-Jacents directement ou indirectement financés par les classes de MRPS, enregistrés au cours de l'exercice social de la Société concerné conformément aux principes comptables généralement reconnus au Luxembourg.
- 21.4 Le Dividende 2 devra être déclaré chaque année, conformément à l'article 21.6 des Statuts. Si le Dividende 2 n'est pas déclaré malgré l'existence de bénéfices disponibles pour ce faire (le «Dividende 2 Dû»), il devra être cumulé chaque exercice comptable, et le montant du Dividende 2 (i) devra être alloué à la Réserve de Rachat des MRPS, (ii) devra rester exclusivement au bénéfice de l'un ou des Actionnaire(s) Préférentiel(s) et (iii) devra être utilisée pour payer le Dividende 2 Dû au moment de la prochaine distribution de Dividendes de la Société Si le Dividende 2 n'est pas déclaré en raison d'une absence de bénéfices suffisants ou du fait que la Société a subi des pertes le montant équivalent au Dividende 2 qui ne peut pas être payé, en raison d'une absence de bénéfices suffisants ou de l'existence de pertes, devra être déclaré/payé à l'/aux associé(s) Préférentiel(s) au moment de la prochaine distribution de dividendes de la Société en complément du Dividende 2 correspondant à l'exercice social suivant.
- 21.5 Aucun dividende ou dividende intérimaire ne peut être distribué aux détenteurs de Parts Sociales jusqu'à ce que le Dividende 1 et le Dividende 2 aient été payés en totalité.



- 21.6 Le Dividende 1 et le Dividende 2 ne pourront être distribués (i) qu'après approbation de l'assemblée générale des associés et (ii), dès lors qu'à la date de conclusion du dernier exercice social les actifs nets présentés dans les comptes annuels ne sont pas, ou ne deviendrait pas à la suite de telles distributions, moins élevés que le montant du capital souscrit augmenté des réserves qui ne peuvent pas être distribuées en vertu de la Loi ou des Statuts.
- 21.7 L'assemblée générale des associés aura un pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus restant après le paiement du Dividende 1 et du Dividende 2. Elle pourra plus particulièrement affecter un tel profit au paiement d'un dividende ou l'affecter aux réserves ou le reporter.»
- « Art. 22. Sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 21.5 des Statuts, l'assemblée générale des associés de la Société, ou l'associé unique (selon le cas), sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas) peut décider de payer des dividendes intérimaires suivant les conditions et dans les limites établies par la Loi et les Statuts. Les dividendes intérimaires devront être affectés prioritairement au paiement du Dividende 1 et du Dividende 2. Pour les besoins des dividendes intérimaires, le Dividende 1 sera calculé selon une base pro rata temporis dépendant du nombre de jours écoulés sur la base d'une année de 365 jours ou 366 jours (selon le cas) (le «Dividende Intérimaire 1») et le Dividende 2 sera calculé à partir du résultat net et des gains réalisés par la Société relatifs aux Actifs Sous-Jacents à la date d'établissement des comptes intérimaires à la date de leur distribution (le «Dividende Intérimaire 2»). L'assemblée générale extraordinaire des associés aura le pouvoir discrétionnaire de distribuer ou non le surplus restant après le paiement du Dividende Intérimaire 1 et du Dividende Intérimaire 2. Dans tous les cas, la distribution de dividendes intérimaires devra être décidée conformément aux limites établies à l'article 21 ci-dessus; à cet effet, le Produit d'Intérêts mentionné devra résulter des comptes intérimaires de la Société.

Les Parts Sociales Préférentielles ne devront donner aucun droit aux distributions de tous surplus ou bénéfices autres que le Dividende 1, le Dividende 2, le Dividende Intérimaire 1 et le Dividende Intérimaire 2, tels que déterminés en application de l'article 21 et 22 des Statuts.»

« Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateur(s), personne(s) physique(s) ou morale(s), et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateur(s) et sa/leur rémunération.

Après règlement de toutes les dettes et passifs de la Société (incluant la satisfaction du Paiement Intégral des MRPS) et après paiement de tous les dividendes déclarés et impayés concernant les MRPS et le remboursement du capital représenté par les MRPS, plus toute prime d'émission payée pour les MRPS ou intégrée au Compte de Prime d'Emission Préférentielle encore due à ce moment, ou du dépôt de tous fonds à cet effet, le surplus sera payé aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en proportion du pourcentage dans le capital social de la Société détenu par chacun d'eux.

Les Parts Sociales Préférentielles ne devront donner aucun droit à des distributions issues d'une procédure de liquidation autres que le droit au paiement du Prix de Rachat.»

#### Troisième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.337.000 USD (un million trois cent trentesept mille Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) à 1.357.000 USD (un million trois cent cinquante-sept mille Dollars américains), par l'émission de:

- 26 (vingt-six) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales Ordinaires»), moyennant le paiement d'une prime d'émission s'élevant à 2.649.834,91 USD (deux millions six cent quarante-neuf mille huit cent trente-quatre Dollars américains et quatre-vingt-onze Cents) (la «Prime d'Emission des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires»), duquel un montant de 4.600 USD (quatre mille six cent Dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société (la «Réserve Légale des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires»).; et
- 1.311 (mille trois cent onze) MRPS d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales Préférentielles»), ensemble avec les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires, les «Nouvelles Parts»), moyennant le paiement d'une prime d'émission s'élevant à 124.191.934 USD (cent vingt-quatre millions cent quatre-vingt-onze mille neuf cent trente-quatre Dollars américains) (la «Prime d'Emission Préférentielle»), duquel 131.100 USD (cent trente-et-un mille cent Dollars américains) seront alloués à la réserve spéciale des Nouvelles Parts Sociales Préférentielles (la «Réserve Spéciale»).

Les Nouvelles Parts Sociales Préférentielles seront divisées dans les classes de MRPS suivantes:

- (i) 12 (douze) MRPS A d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission s'élevant à 973.595 USD (neuf cent soixante-treize mille cinq cent quatre-vingt-quinze Dollars américains) et un montant de 1.200 USD (mille deux cent Dollars américains) devant être alloué à la Réserve Spéciale;
- (ii) 81 (quatre-vingt-un) MRPS B d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission s'élevant à 6.097.542 USD (six millions quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quarante-deux Dollars américains) et un montant de 8.100 USD (huit mille cent Dollars américains) devant être alloué à la Réserve Spéciale;
- (iii) 30 (trente) MRPS C d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission s'élevant à 2.754.555 USD (deux millions sept cent cinquante-quatre mille cinq cent cinquante-



cinq Dollars américains) et un montant de 3.000 USD (trois mille Dollars américains) devant être alloué à la Réserve Spéciale;

- (iv) 234 (deux cent trente-quatre) MRPS D d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission s'élevant à 23.078.318 USD (vingt-trois millions soixante-dix-huit mille trois cent dix-huit Dollars américains) et un montant de 23.400 USD (vingt-trois mille quatre cent Dollars américains) devant être alloué à la Réserve Spéciale;
- (v) 162 (cent soixante-deux) MRPS E d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission s'élevant à 12.828.024 USD (douze millions huit cent vingt-huit mille vingt-quatre Dollars américains) et un montant de 16.200 USD (seize mille deux cent Dollars américains) devant être alloué à la Réserve Spéciale; et
- (vi) 792 (sept cent quatre-vingt-douze) MRPS F d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission s'élevant à 78.328.800 USD (soixante-dix-huit millions trois cent vingt-huit mille huit cent Dollars américains) et un montant de 79.200 USD (soixante-dix-neuf mille deux cent Dollars américains) devant être alloué à la Réserve Spéciale;

Le tout devant être entièrement payé au moyen d'un apport en nature consistant en 4.519 (quatre mille cinq cent dixneuf) parts sociales de classe A, 1 (une) part sociale de classe B, 5.000 (cinq mille) parts sociales de classe C, 8.000 (huit mille) parts sociales de classe D, 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe E, 9.000 (neuf mille) parts sociales de classe F, 8.500 (huit mille cinq cent) parts sociales de classe G, 50.330 (cinquante mille trois cent trente) parts sociales de classe H et 140.480 (cent quarante-mille quatre cent quatre-vingt) parts sociales de classe I, chacune d'une valeur nominale de 470,05045 USD (quatre cent soixante-dix Dollars américains virgule zéro cinq zéro quatre cinq) détenues par l'Apporteur dans Beatton Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.805 («Beatton»), représentant 100% (cent pourcent) du capital social de Beatton (les «Parts de Beatton»), (l'«Apport»).

#### Quatrième résolution

Il est décidé d'accepter a souscription des Nouvelles Parts par l'Apporteur et le paiement de la prime d'émission globale par l'Apport.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Apporteur, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée.

L'Apporteur déclare souscrire aux Nouvelles Parts et de les payer par l'Apport. L'émission des Nouvelles Parts est également soumise au paiement de la Prime d'Emission des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires et de la Prime d'Emission Préférentielle, desquelles un montant global de 135.700 USD (cent trente-cinq mille sept cent Dollars américains) sera respectivement alloué à la Réserve Légale des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires et à la Réserve Spéciale.

#### Evaluation

La valeur nette de l'Apport est de 128.178.769 USD (cent vingt-huit millions cent soixante-dix huit mille sept cent soixante-neuf Dollars américains).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'apport datée du 12 juillet 2011.

Description de l'Apport

L'Apport est constitué des Parts Sociales de Beatton.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

#### Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 1.357.000 USD (un million trois cent cinquante-sept mille Dollars américains), divisé en (i) 46 (quarante-six) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) (les «Parts Sociales Ordinaires») et (ii) 1.311 (mille trois cent onze) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) (les «MRPS» et/ou les «Parts Sociales Préférentielles»), divisées dans les classes suivantes: (i) 12 (douze) MRPS A, (ii) 81 (quatre-vingt-un) MRPS B, (iii) 30 (trente) MRPS C, (iv) 234 (deux cent trente-quatre) MRPS D, (v) 162 (cent soixante-deux) MRPS D and (vi) 792 (sept cent quatre-vingt-douze) MRPS F.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles seront individuellement désignées en tant «part» et collectivement en tant que «parts».



Les parts sociales ne pourront être inscrites que sous forme nominale. Le registre des parts sociales devra être maintenu au siège social de la Société.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'associé unique où, dans le cas où la Société aurait plus d'un associé, par l'assemblée générale des associés par voie de résolutions prises à l'unanimité des associés de la Société, lesquels auront participé personnellement ou auront été représentés lors de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).»

#### Sixième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, il est décidé de refondre globalement les statuts afin de leur donner le contenu suivant:

#### «Dénomination - Objet - Siège - Durée

- **Art. 1** er. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).
  - Art. 2. La dénomination de la Société est "Robson S.à r.l.".
  - Art. 3. L'objet de la Société est:
- (1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- (2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;
- (3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute Société les acquérant;
  - (4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- (5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Sociétés Affiliées»), tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);
- (6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et
- (7) De manière générale faire toute chose apparaissant à la Société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la Société, tel que sus-mentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).



#### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 1.357.000 USD (un million trois cent cinquante-sept mille Dollars américains), divisé en (i) 46 (quarante-six) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) (les «Parts Sociales Ordinaires») et (ii) 1.311 (mille trois cent onze) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) (les «MRPS» et/ou les «Parts Sociales Préférentielles»), divisées dans les classes suivantes: (i) 12 (douze) MRPS A, (ii) 81 (quatre-vingt-un) MRPS B, (iii) 30 (trente) MRPS C, (iv) 234 (deux cent trente-quatre) MRPS D, (v) 162 (cent soixante-deux) MRPS E and (vi) 792 (sept cent quatre-vingt-douze) MRPS F.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles seront individuellement désignées en tant «part» et collectivement en tant que «parts».

Les parts sociales ne pourront être inscrites que sous forme nominale. Le registre des parts sociales devra être maintenu au siège social de la Société.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'associé unique où, dans le cas où la Société aurait plus d'un associé, par l'assemblée générale des associés par voie de résolutions prises à l'unanimité des associés de la Société, lesquels auront participé personnellement ou auront été représentés lors de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

#### Art. 9.

#### 9.1. Les Parts Sociales Ordinaires

Toutes les Actions Ordinaires devront être identiques dans tous leurs aspects et conféreront un droit de vote identique. Chaque associé a des droits de vote proportionnels é sa participation.

#### 9.2. Les Parts Sociales Préférentielles

Chaque classe de MRPS devra être identique dans tous ses aspects et devra conférer un droit de vote identique. Chaque associé détenteur de MRPS a des droits de vote proportionnels à sa participation. Chaque associé détenteur de MRPS aura les mêmes droits de vote que les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires à toutes les assemblées.

Toutes notices de convocation, rapports et documents qui, en vertu de la Loi doivent être envoyés ou notifiés aux associés devront de la même manière être envoyés ou notifiés aux associés détenteurs de MRPS.»

« Art. 10. Les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS peuvent être librement cèdes entre associés.

Aucune cession de Parts Sociales Ordinaires ou de MRPS entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément de tous les associés de la Société.

Pour le reste, les dispositions de l'Article 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales seront appliquées. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

## Art. 11.

#### 11.1. Rachat des Parts Sociales Ordinaires

La Société est autorisée à racheter ses propres Parts Sociales Ordinaires.

De tels rachats de Parts Sociales Ordinaires de la Société seront décidés par une résolution de l'associé unique où, dans le cas où la Société aurait plus d'un associé, de l'assemblée générale des associés par décisions prises à l'unanimité des associés de la Société, lesquels auront participé personnellement ou auront été représentés lors de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion du capital social ou de la classe des parts sociales concernées représentés par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les Parts Sociales Ordinaires rachetées seront annulées par réduction du capital social.

#### 11.2. Rachat des MRPS

Chaque classe de MRPS est rachetable et devra être automatiquement, partiellement ou entièrement, rachetée (en cas de pluralité d'associés détenteurs de MRPS, au prorata des Parts Sociales Préférentielles rachetables détenues par chaque associé détenteur de MRPS), conformément aux termes et conditions des Parts Sociales Préférentielles dans les dix (10) ans à compter de la date d'émission des MRPS (la «Date de Rachat Obligatoire») ou à une date plus proche telle que proposée par le conseil de gérance et approuvée par l'/les associés de la Société mais en aucun cas une telle date ne devra intervenir plus de dix (10) ans après l'émission des MRPS. Le rachat des MRPS pourra uniquement avoir lieu par l'emploi des sommes disponibles pour la distribution conformément à l'Article 72-1 de la Loi sur les Sociétés Commerciales (fonds distribuables, y compris ceux de la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la Société en tant que prime d'émission). Les Parts Sociales Préférentielles pourront être annulées à la demande des associés par un vote affirmatif de l'assemblée générale des associés.



#### 11.3. Réserve Spéciale

Un montant égal à la valeur nominale, ou, en son absence, à la valeur comptable de chaque classe de MRPS rachetée doit être inclus dans une réserve, qui ne peut pas être distribuée aux associés sauf dans le cas d'une réduction du capital social souscrit; le réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves (la «Réserve Spéciale»).

#### 11.4. Prix de Rachat

Sauf disposition contraire, le prix de rachat de chaque classe de MRPS payable en espèces ou en nature sera égal à (a) la valeur nominale des MRPS restants de la/des classe(s) rachetée(s) plus tout dividende déclaré mais non payé, plus (b) le solde de la prime d'émission relative aux MRPS restants de la/des classe(s) rachetée(s) (la «Prime d'Emission Préférentielle»); une telle Prime d'Emission Préférentielle ayant été créditée sur un compte de réserve spéciale de la Société pour chaque classe de MRPS à cet effet (le «Compte de Prime d'Emission Préférentielle»), plus (c) tout Dividende Préférentielle «accru» de tout exercice social qui n'a pas fait l'objet d'une distribution de résultat par l'assemblée des associés calculé sur la base d'états financiers, divisé par le nombre de MRPS restants de la/des classe(s) rachetée(s) à la date du rachat (le «Prix de Rachat»). La Prime d'Emission Préférentielle devra être remboursée, distribuée, convertie ou payée de toute autre manière ou allouée en parts égales, et uniquement à la/aux classe(s) de MRPS pour laquelle/lesquelles la Prime d'Emission Préférentielle a été payée. En outre, afin d'éviter tout doute, tout dividende déclaré sur une base annuelle ou intérimaire mais non payé en rapport avec la/les classe(s) de MRPS sera payé avant ou au moment du rachat.

#### 11.5. Procédure de Rachat

Sauf décision contraire de la Société et d'un ou plusieurs associés Préférentiel(s), 2 (deux) jours au moins avant la date de rachat, une notification écrite devra être envoyée par courrier recommandé à chaque associé Préférentiel enregistré, à sa/leur dernière adresse connue dans le registre des associés, notifiant ces associés Préférentiels du nombre et de la classe de Parts Sociales Préférentielles sur le point d'être rachetées, précisant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures nécessaires pour proposer des Parts Sociales Préférentielles à la Société pour rachat et la date prévue pour l'assemblée générale des associés statuant sur le rachat des Parts Sociales Préférentielles.

Il pourra être renoncé à une telle notification par voie de consentement écrit de la part de chacun des associés Préférentiels. L'assemblée générale sera valablement tenue sans notification préalable si tous les associés sont présents ou dûment représentés.

Le prix de rachat de ces Parts Sociales Préférentielles sera payable à l'ordre des personnes dont le nom apparaît en qualité de propriétaire sur le registre des parts sur le compte bancaire fournit à la Société par un tel associé avant la date de rachat.»

## 11.6. Report de Paiement du Prix de Rachat

A la Date de Rachat Obligatoire, le paiement du Prix de Rachat pourra être partiellement reporté si la Société n'a pas les réserves disponibles suffisantes conformément à l'Article 72-1 de la Loi sur les Sociétés Commerciales pour le rachat de toutes les Parts Sociales Préférentielles pour leur complet Prix de Rachat. Dans une telle hypothèse, la Société rachètera néanmoins l'ensemble des Parts Sociales Préférentielles et payera, au moment du rachat, uniquement la partie du Prix de Rachat égale au montant des sommes disponibles pour la distribution à la Date de Rachat Obligatoire le «Paiement Partiel des MRPS»). Par la suite, la Société payera aux anciens détenteurs de MRPS la différence entre le montant du Paiement Partiel des MRPS et le montant du Prix de Rachat, mais seulement à la condition et au moment où la Société aura recouvré, des sommes disponibles suffisantes en numéraire ou en actifs pour un tel paiement, conformément aux dispositions de l'Article 72-1 de la Loi sur les Sociétés Commerciales (le «Paiement Complet des MRPS»). En cas d'insuffisance de fonds disponibles pour le rachat de tous les MRPS, seule une partie des MRPS (selon le cas) sera rachetée pour la portion de fonds disponibles, avec une obligation pour la Société de racheter immédiatement la portion résiduelle des MRPS à un prix par MRPS résiduel égal au Prix de Rachat (tel que défini ci-dessous), plus une pénalité de 1.08% (un point zéro huit pour cent)par an en plus du prix de rachat restant.

Dans le seul objectif du paiement du Prix de Rachat à la Date de Rachat Obligatoire, un montant égal aux Dividendes préférentiels 1 et 2 (tels que définis ci-dessous) devra être attribué à partir de tous les actifs disponibles, liquidités ou fonds de la Société sur un compte spécifique de réserve (la «Réserve de Rachat des MRPS») chaque année dans le cas où les Dividendes Préférentiels 1 et 2 n'auront pas été distribués aux Parts Sociales Préférentielles nonobstant la présence de sommes distribuables suffisantes pour la distribution. Toute somme sur le Compte de Réserve de Rachat à la date de clôture de chaque exercice social devra être considérée comme étant distribuable.»

#### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s), et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqués ou remplacés ad nutum à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).



Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants de la Société, à condition qu'une décision ait été prise ou qu'une autorisation ait été donnée conformément à l'Art. 13 ci-dessous.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée.

Sauf si les gérants exigent que les décisions doivent être approuvées à l'unanimité, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut périodiquement décider, lors d'une réunion du conseil de gérance, de sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui peut/peuvent mais ne doit/doivent pas nécessairement être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants de la Société. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants de la Société.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

**Art. 14.** Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.



## Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les associés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée des associés. Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu. Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques, ou par tout autre moyen de télécommunication approprié.

Soumises à des exigences plus élevées énoncées dans ces Statuts, les résolutions prises lors des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

## **Exercice social - Comptes annuels**

- Art. 17. L'exercice social commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

## Surveillance de la Société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.



Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres de l'«Institut des réviseurs d'entreprises».

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

#### **Dividendes - Réserves**

#### Art. 21.

- 21.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale requise par la Loi sur les Sociétés Commerciales (la «Réserve Légale»). Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel que prévu à l'article 8 des Statuts, tel qu'éventuellement augmenté ou réduit.
- 21.2 Les droits aux dividendes concernant les classes de Parts Sociales Préférentielles seront exclusivement liés aux Actifs Sous-Jacents (tel que défini ci-dessous). Les droits aux dividendes pour chacune des Classes de MRPS commenceront à courir seulement à la date du transfert à la Société de l'Actif Sous-Jacent correspondant.
- 21.3 Après allocation à la Réserve Légale, tout profit restant sera alloué en priorité au paiement de l'/les associé(s) Préférentiel(s) ou à l'allocation à la Réserve Spéciale des droits aux dividendes de MRPS suivants:
- (g) Chaque classe de MRPS confère au détenteur de MRPS le droit à un dividende préférentiel et cumulatif (le «Dividende 1») au taux annuel de 1% (un pourcent) de la valeur nominale du capital social MRPS, qui commencera à courir quotidiennement à compter de la date du transfert de l'Actif Sous-Jacent relatif à une classe de MRPS de la Société et sera calculé sur la base d'une année de 365 ou 366 jours, selon le cas. Le Dividende 1 sera déclaré chaque année, conforméement à l'article 21.6 des Statuts.
- (h) En second lieu, chaque classe de MRPS donne droit au détenteur de MRPS à un second dividende préférentiel et cumulatif (le «Dividende 2») qui commencera à courir quotidiennement à compter de la date du transfert de l'Actif Sous-Jacent relatif à une classe de MRPS de la Société et sera calculé sur la base d'une année de 365 ou 366jours, selon le cas. Le Dividende 2 sera égal à 99% (quatre-vingt-dix-neuf pourcents) du Produits d'Intérêts (tel que défini ci-dessous), courus ou reçus par la Société pour chacun des Actifs Sous-Jacents relatifs à chaque classe de MRPS, moins (i) une marge de 17.4 bps computée sur la moyenne annuelle du montant principal impayé des MRPS (de la classe concernée) et (ii) le montant du Dividende 1.

Pour les besoins de l'article 21:

- (c) Actif(s) Sous-Jacent(s) désigne les actifs financiers en USD acquis ou devant être acquis et finances directement ou indirectement (suite à un apport en nature) par l'émission des classes de MRPS et/ou tout autres actifs financiers remplaçant ces actifs financiers, ou achetés ou financés avec le produit découlant de ces actifs financiers ou de la disposition de tous ces actifs financiers. Chaque Actif Sous-Jacent (quand transféré par la Société) devra être renvoyé à une classe spécifique de MRPS par une décision des gérants.
- (d) Produit d'Intérêts désignera le produit des intérêts courus ou reçus par la Société en relation avec les Actifs Sous-Jacents directement ou indirectement financés par les classes de MRPS, enregistrés au cours de l'exercice social de la Société concerné conformément aux principes comptables généralement reconnus au Luxembourg.
- 21.4 Le Dividende 2 devra être déclaré chaque année, conformément à l'article 21.6 des Statuts. Si le Dividende 2 n'est pas déclaré malgré l'existence de bénéfices disponibles pour ce faire (le «Dividende 2 Dû»), il devra être cumulé chaque exercice comptable, et le montant du Dividende 2 (i) devra être alloué à la Réserve de Rachat des MRPS, (ii) devra rester exclusivement au bénéfice de l'un ou des Actionnaire(s) Préférentiel(s) et (iii) devra être utilisée pour payer le Dividende 2 Dû au moment de la prochaine distribution de Dividendes de la Société Si le Dividende 2 n'est pas déclaré en raison d'une absence de bénéfices suffisants ou du fait que la Société a subi des pertes le montant équivalent au Dividende 2 qui ne peut pas être payé, en raison d'une absence de bénéfices suffisants ou de l'existence de pertes, devra être déclaré/payé à l'/aux associé(s) Préférentiel(s) au moment de la prochaine distribution de dividendes de la Société en complément du Dividende 2 correspondant à l'exercice social suivant.
- 21.5 Aucun dividende ou dividende intérimaire ne peut être distribué aux détenteurs de Parts Sociales jusqu'à ce que le Dividende 1 et le Dividende 2 aient été payés en totalité.
- 21.6 Le Dividende 1 et le Dividende 2 ne pourront être distribués (i) qu'après approbation de l'assemblée générale des associés et (ii), dès lors qu'à la date de conclusion du dernier exercice social les actifs nets présentés dans les comptes



annuels ne sont pas, ou ne deviendrait pas à la suite de telles distributions, moins élevés que le montant du capital souscrit augmenté des réserves qui ne peuvent pas être distribuées en vertu de la Loi ou des Statuts.

21.7 L'assemblée générale des associés aura un pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus restant après le paiement du Dividende 1 et du Dividende 2. Elle pourra plus particulièrement affecter un tel profit au paiement d'un dividende ou l'affecter aux réserves ou le reporter.

Art. 22. Sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 21.5 des Statuts, l'assemblée générale des associés de la Société, ou l'associé unique (selon le cas), sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas) peut décider de payer des dividendes intérimaires suivant les conditions et dans les limites établies par la Loi et les Statuts. Les dividendes intérimaires devront être affectés prioritairement au paiement du Dividende 1 et du Dividende 2. Pour les besoins des dividendes intérimaires, le Dividende 1 sera calculé selon une base pro rata temporis dépendant du nombre de jours écoulés sur la base d'une année de 365 jours ou 366jours (selon le cas) (le «Dividende Intérimaire 1») et le Dividende 2 sera calculé à partir du résultat net et des gains réalisés par la Société relatifs aux Actifs Sous-Jacents à la date d'établissement des comptes intérimaires à la date de leur distribution (le «Dividende Intérimaire 2»). L'assemblée générale extraordinaire des associés aura le pouvoir discrétionnaire de distribuer ou non le surplus restant après le paiement du Dividende Intérimaire 1 et du Dividende Intérimaire 2. Dans tous les cas, la distribution de dividendes intérimaires devra être décidée conformément aux limites établies à l'article 21 ci-dessus; à cet effet, le Produit d'Intérêts mentionné devra résulter des comptes intérimaires de la Société.

Les Parts Sociales Préférentielles ne devront donner aucun droit aux distributions de tous surplus ou bénéfices autres que le Dividende 1, le Dividende 2, le Dividende Intérimaire 1 et le Dividende Intérimaire 2, tels que déterminés en application de l'article 21 et 22 des Statuts.

#### **Dissolution - Liquidation**

- Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.
- **Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateur(s), personne(s) physique(s) ou morale(s), et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateur(s) et sa/leur rémunération.

Après règlement de toutes les dettes et passifs de la Société (incluant la satisfaction du Paiement Intégral des MRPS) et après paiement de tous les dividendes déclarés et impayés concernant les MRPS et le remboursement du capital représenté par les MRPS, plus toute prime d'émission payée pour les MRPS ou intégrée au Compte de Prime d'Emission Préférentielle encore due à ce moment, ou du dépôt de tous fonds à cet effet, le surplus sera payé aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en proportion du pourcentage dans le capital social de la Société détenu par chacun d'eux.

Les Parts Sociales Préférentielles ne devront donner aucun droit à des distributions issues d'une procédure de liquidation autres que le droit au paiement du Prix de Rachat.

#### Loi applicable

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.»

## Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à sept mille deux cents euros (€ 7.200,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9888. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2011111060/1381.

(110126863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.



## Pelton S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.697.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011117782/10.

(110135017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

#### Pernety Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 102.824.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PERNETY HOLDING S.A.-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

**Signatures** 

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011117785/14.

(110135399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

#### Peters-Sports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 39.142.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117786/9.

(110134946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

## Pitcairn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.794.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/08/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011117788/12.

(110135114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

## Pitcairn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.794.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 18/08/2011. G.T. Experts Comptables Sàrl Luxembourg

Référence de publication: 2011117789/12.

(110135115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

#### Potomac Engeneering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 69.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117790/9.

(110135460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

#### Power Panels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.497.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.08.2011.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2011117791/12.

(110135173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

## Prostar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117794/9.

(110135329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

## PVC (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 450.000,40.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.389.

Il résulte que, suite à un acte sous seing privé, en date du 19 mai 2011 l'associé PVC Investments Limited a transféré 1 part sociale de classe de A à H de la Société à l'associé Intertrust (Luxembourg) S.A.

Il résulte que les 45.000.040 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dès lors détenues comme suit:

- 33.754.534 par Intertrust (Luxembourg) S.A.

- 11.245.506 par PVC Investments Limited

Munsbach, le 17 Août 2011.

Référence de publication: 2011117795/15.

(110134860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

## Quintessential Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 162.656.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°62470 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117797/10.

(110135265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

#### Restaurant Chinois "LE TRIOMPHE", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 28, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 58.443.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour RESTAURANT CHINOIS LE TRIOMPHE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011117798/12.

(110134928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

## Rohstoff- und Metallhandelskontor S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 142.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117799/9.

(110135004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

## Roomsurfer S.A., Société Anonyme, (anc. Real Estate Investment Partners S.A.).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.351.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62463 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117800/11.

(110135100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

## Raimond Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 130.588.

Rectificatif au dépôt L110050767 déposé au 31/03/2011

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117801/11.

(110134797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

## Ranylux, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 27.606.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 11 février 2011.

Référence de publication: 2011117802/10.

(110134838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.



## Real Estate Commercial Europe 2, Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 117.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 11 Août 2011.

Référence de publication: 2011117803/11.

(110135486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

## Real Estate Commercial Europe 2 Partnership, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

#### Capital social: EUR 1.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 118.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 11 Août 2011.

Référence de publication: 2011117804/11.

(110135487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

#### Restaurant-Auberge Albergo Da Marco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 3, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 150.319.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/08/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011117805/12.

(110135074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

#### Cedro Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.566.

Je, soussignée,

Michèle SCHMIT

Demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

Née le 23/05/1979 à Luxembourg (LUXEMBOURG),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

CEDRO FINANCE S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 135.566

Date effective: le 15 juillet 2011

Fait à Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011117517/17.

(110135010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Michèle SCHMIT.



## Cedro Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.566.

Je, soussigné,

Marc THEISEN

Demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

Né le 05/11/1954 à Luxembourg (LUXEMBOURG),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

CEDRO FINANCE S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 135.566

Date effective: le 15 juillet 2011 Fait à Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Marc THEISEN.

Référence de publication: 2011117518/17.

(110135010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

## CEREP Investment H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.156.

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 15 août 2011 que CEREP II S.à r.l., associé unique de la Société a transféré cinquante cinq (55) parts sociales détenues dans la Société à CERE II F Co-Invest S.à r.l., une société de droit luxembourgeois enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.641 et ayant son siège social 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011117521/15.

(110135054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

#### Cheverny CEO Search S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 51, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 145.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011117523/10.

(110135368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

# China Opportunity S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 120.970.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires de la société en date du 8 août 2011

Le mandat des administrateurs de la Société a été renouvelé pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle ordinaire appelée en 2012 à approuver les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2011:

- Monsieur François BROUXEL, demeurant au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Madame Samia RABIA, demeurant au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Monsieur Niccolo MAGNONI, demeurant au 39, Via San Vittore, I-20123 Milan.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117525/15.

(110135442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

# China Opportunity S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 120.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117526/10.

(110135443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

#### Clamart International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 33.062.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLAMART INTERNATIONAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011117527/11.

(110135413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

#### OM Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 162.815.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the fifth of August.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

## THERE APPEARED:

OfficeMax Nevada Company, having its address at 263 Shuman Boulevard, Naperville, IL 60563, the United States of America, registered with the Nevada Business Registration under number C20949-1995, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, having her professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, by virtue of a proxy established on June 10, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

#### Chapter I. Form, Object, Duration, Name, Registered Office.

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10 <sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests, and the carrying on of lawful business. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.



The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

- Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. Name. The Company will have the name of "OM Luxembourg Holdings S.à r.l.".
- Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within Luxembourg-City by a decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

#### Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

- Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.
- **Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

## Chapter III. Manager(s).

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.



**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable or unwilling to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give proxies only for matters specified by such manager or board of managers in a grant of proxy, to one or more proxyholders, selected from its members or not, either share-holders or not, which shall represent such manager or board or managers.

**Art. 12. Day-to-day Management.** The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that all material acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The meetings of the board of managers may be held within the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority (of the managers voting) including the favorable vote of at least one Category A Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a



personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders. A manager's interest shall be deemed not to be a personal interest if it arises from his position as a manager, director, associate, officer, employee, member, shareholder or other equity holder of (i) a majority shareholder of the Company, or (ii) a company or firm that controls, is controlled by, or under common control with a majority shareholder of the Company.

## Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders. If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which may be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication, or if there is only one sole shareholder, which may be initiated by the sole shareholder. If the text of the resolutions is sent by the board of managers, then the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing at least half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held in Luxembourg or abroad, in such location as the board of managers determines.

**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles, and subject to Article 2 hereof of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year ends on the last Saturday of December of each year and starts the following day.

**Art. 20. Adoption of Financial Statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.



The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII. Applicable Law.

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the last Saturday of December 2012, i.e., on December 29  $^{\rm th}$ , 2012.

#### Subscription - Payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by OfficeMax Nevada Company, prenamed. All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand four hundred Euro (€ 1.400.-).

## Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

- 1. Determine the number of managers at five (5).
- 2. Appoint the following persons as Company's managers:
  - Category A Managers:
- \* Mathew R. Broad, born on January 15 <sup>th</sup> , 1960 in California, the United States of America, residing in 629 W. Jackson Avenue, Naperville, IL 60540, the United States of America;
- $^*$  Richard A. Haas Jr., born on November 17  $^{\rm th}$ , 1969 in Illinois, the United States of America, residing in 1100 Foxworth Blvd, Lombard, IL 60148, the United States of America; and
- \* Deborah O'Connor, born on September 19 <sup>th</sup> , 1962 in Illinois, the United States of America, residing in 24W485 Eugenia Drive, Naperville, Illinois 60540, the United States of America.
  - Category B Managers:
- \* Mr. Luc Sunnen, born on December 22 <sup>nd</sup>, 1961 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 23, rue des Bruyères L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg; and
- \* Mr. Christophe Fender, born on July 10 <sup>th</sup> , 1965 in Strasbourg, France, with professional address at 23, rue des Bruyères L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

## Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU

OfficeMax Nevada Company, ayant son adresse au 263 Shuman Boulevard, Naperville, IL 60563, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Nevada Business Registration sous le numéro C20949-1995,

ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 juin 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### Chapitre I er . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

**Art. 1** er. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «OM Luxembourg Holdings S.à r.l.».
- Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

#### Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

**Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.



En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

## Chapitre III. Gérant(s).

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer des pouvoirs uniquement pour des questions déterminées par le gérant ou le conseil de gérance, par une délégation de pouvoir à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion Journalière.** Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.



Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à la majorité simple (des gérants votants) avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, Indemnisation.** Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

# Chapitre IV. Associé(s).

**Art. 16. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité



avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

#### Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

**Art. 19. Année Sociale.** L'année sociale commence se termine le dernier samedi du mois de décembre de chaque année et commence le jour suivant.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des Résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

- **Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:
  - Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
  - Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

#### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

#### Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.



#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le dernier samedi du mois de décembre 2012, soit le 29 décembre 2012

#### Souscription - Libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par OfficeMax Nevada Company, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (€ 1.400.-).

#### Décisions de l'associée unique

L'associé unique décide de:

- 1. Déterminer le nombre de gérants à cinq (5).
- 2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:
  - Gérants de catégorie A:
- \* Mathew R. Broad, né le 15 janvier 1960 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 629 W. Jackson Avenue, Naperville, IL 60540, Etats-Unis d'Amérique;
- \* Richard A. Haas Jr., né le 17 novembre 1969 dans l'Illinois, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 1100 Foxworth Blvd, Lombard, IL 60148, Etats-Unis d'Amérique; et
- \* Deborah O'Connor, née le 19 septembre 1962 dans l'Illinois, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 24W485 Eugenia Drive, Naperville, Illinois 60540, Etats-Unis d'Amérique.
  - Gérants de catégorie B:
- \* M. Luc Sunnen, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères L-1274 Howald, Grand-Duché du Luxembourg; et
- \* M, Christophe Fender, né le 10 juillet 1965 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères L-1274 Howald, Grand-Duché du Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

# Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 août 2011. Relation: ECH/2011/1292. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 août 2011.

Référence de publication: 2011116045/514.

(110132793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

# Compagnie Financière Holding «La Petite Amboise» S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.993.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMPAGNIE FINANCIÈRE HOLDING «LA PETITE AMBOISE» S.A.- SPF

Société Anonyme-Société de Gestion de Patrimoine Familial

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011117532/15.

(110135397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

#### Clovessia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 70.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117529/9.

(110135155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

## Compulease Real Estate SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.

R.C.S. Luxembourg B 70.719.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 5 avril 2011.

Référence de publication: 2011117534/10.

(110135257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

#### Compulease S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.

R.C.S. Luxembourg B 99.010.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 5 avril 2011.

Référence de publication: 2011117535/10.

(110135258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

# Confections Lanners, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 18, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011117537/10.

(110135060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

## Costa Rei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.027.

## **EXTRAIT**

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 1 er aout 2011 que:

Monsieur Andrea DE MARIA employé privé, né à Tricase (Italie) le 1 <sup>er</sup> août 1975, demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, et Madame Laurence BARDELLI née le 08 décembre 1962 à Villerupt (France), demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg ont été élus administrateurs en remplacement de Monsieur Riccardo MORALDI et de Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, démissionnaires.



Le mandat de Monsieur Michele CANEPA à la fonction d'administrateur est renouvelé.

Ser.Com S.à.r.l., ayant son siège social à, 19, boulevard Grande Duchesse Charlotte, Résidence d'Orange, L-1331 Luxembourg a été élu commissaire en remplacement de audit.lu, démissionnaire.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 18 aout 2011.

Référence de publication: 2011117538/18.

(110135353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

## Costasur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 110.056.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale statutaire du 1 er juin 2011

Les mandats d'administrateur de Messieurs Frédéric MONCEAU et Joeri STEEMAN (demeurant tous les deux professionnellement : 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) sont renouvelés pour une période de six ans.

L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Karl LOUARN (demeurant professionnellement: 24 rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) à la fonction d'administrateur pour une durée de six ans en remplacement de Monsieur Marc BOLAND.

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA (adresse professionnelle: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) est renouvelé pour une période de six ans.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011117539/16.

(110135491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

## Cottex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 70.589.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/08/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011117540/12.

(110135076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

## Cotulux, Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 75.669.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 11 août 2011 à 16.00 heures

L'assemblée générale accepte la démission avec effet à ce jour de la société EWA REVISION S.A. avec siège à L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 38 937 de son poste de réviseur d'entreprises agréé de la société.

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau réviseur d'entreprises agréé en remplacement la société FIDEWA AUDIT S.A., avec siège à L – 1724 Luxembourg, 43, Boulevard Prince Henri, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155 324. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2011117541/18.

(110135058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.



#### Cotulux, Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Z.A. Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 75.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011117542/10.

(110135059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

#### Cresford Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 71.549.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2011117544/12.

(110135310) Déposé au registre de commerce et des sociét<u>és</u> de Luxembourg, le 18 août 2011.

# Dassil Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 21.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 156.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011117545/11.

(110134944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

# DECOMA Financial S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 104.423.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association

Rambrouch, le 5 avril 2011.

Référence de publication: 2011117548/10.

(110135051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

#### Cilantro Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette. R.C.S. Luxembourg B 155.643.

Il résulte d'un contrat de transfert de part sociales signé en date du 9 juin 2011, que

- Fourth Cinven Fund (No.I) Limited Partnership a transféré

23,147 parts sociales de classe A

23,147 parts sociales de classe B

23,147 parts sociales de classe C

23,147 parts sociales de classe D

23,147 parts sociales de classe E

23,147 parts sociales de classe F



```
23,147 parts sociales de classe G
23,147 parts sociales de classe H
23,147 parts sociales de classe I
23,147 parts sociales de classe |
- Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership a transféré
24,154 parts sociales de classe A
24,154 parts sociales de classe B
24,154 parts sociales de classe C
24,154 parts sociales de classe D
24,154 parts sociales de classe E
24,154 parts sociales de classe F
24,154 parts sociales de classe G
24,154 parts sociales de classe H
24,154 parts sociales de classe I
24,154 parts sociales de classe |
- Fourth Cinven Fund (No.3-VCOC) Limited Partnership a transféré
23,947 parts sociales de classe A
23,947 parts sociales de classe B
23,947 parts sociales de classe C
23,947 parts sociales de classe D
23,947 parts sociales de classe E
23,947 parts sociales de classe F
23,947 parts sociales de classe G
23,947 parts sociales de classe H
23,947 parts sociales de classe I
23,947 parts sociales de classe |
- Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership a transféré
22,854 parts sociales de classe A
22,854 parts sociales de classe B
22,854 parts sociales de classe C
22,854 parts sociales de classe D
22,854 parts sociales de classe E
22,854 parts sociales de classe F
22,854 parts sociales de classe G
22,854 parts sociales de classe H
22,854 parts sociales de classe I
22,854 parts sociales de classe |
- Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership a transféré
12,857 parts sociales de classe A
12,857 parts sociales de classe B
12,857 parts sociales de classe C
12,857 parts sociales de classe D
12,857 parts sociales de classe E
12,857 parts sociales de classe F
12,857 parts sociales de classe G
12,857 parts sociales de classe H
12,857 parts sociales de classe I
12,857 parts sociales de classe J
à
```

Fourth Cinven Fund FCPR, un fonds commun de placement à risques français, géré par Cinven SA, une société anonyme ayant son siège social au 4, Square Edouard VII, F-75009 Paris, enregistré dans le Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 424 123 487.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Bénédicte Herlinvaux.

Référence de publication: 2011116742/69.

(110133026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

#### Deltas S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 117.277.

Le contrat de domiciliation conclu entre la société LuxGlobal Trust Services S.A. et la société Deltas S.A. 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg a pris fin en date du 15 juillet 2011 et le siège social a été dénoncé avec effet à la même date.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

LuxGlobal Trust Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011117549/12.

(110134779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

## Deltas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 117.277.

Je, soussigné,

Hendrik H.J. KEMMEELING

Demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

Né le 22/03/1965 à Beerten (PA YS-BAS),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

DELTAS S.A.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 117.277

Date effective: le 15 juillet 2011

Fait à Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Hendrik H.J. KEMMERLING.

Référence de publication: 2011117550/17.

(110134964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

#### Deltas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 117.277.

Je, soussigné,

La société Luxglobal Management S.à r.l.

domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

DELTAS S.A.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 117.277

Date effective: le 15 juillet 2011

Fait à Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Hendrik H.J. KEMMERLING / Claude ZIMMER.

Référence de publication: 2011117551/16.

(110134964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.



## Dentsply Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 42.373.050,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 88.076.

Il est à noter que le siège social de l'associé, Dentsply EU Holding S.à r.l., a été transféré avec effet au 27 octobre 2009, et devrait se lire ainsi:

Dentsply EU Holding S.à r.l., société inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B73350, avec adresse au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011117547/15.

(110135381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

# Agence de transfert de technologie financière (ATTF) Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 72.054.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1 <sup>er</sup> juin 2011

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 1 er juin 2011

- que les administrateurs suivants ont été renommés:
- \* Madame Isabelle Goubin, administrateur et président, demeurant professionnellement au 3, rue de la Congrégation à L-1352 Luxembourg
- \* Monsieur Paul Emering, administrateur, demeurant professionnellement au 7, rue Alcide de Gasperi à L-2981 Luxembourg
- \* Monsieur Miguel Marques, administrateur, demeurant professionnellement au 3, rue de la Congrégation à L-1352 Luxembourg
  - \* Monsieur Marc Weitzel, administrateur, demeurant professionnellement au 110, route d'Arlon à L-2991 Luxembourg
- \* Madame Anouk Agnes, administrateur, demeurant professionnellement au 3, rue de la Congrégation à L-1352 Luxembourg
- \* Monsieur Jean Graff, administrateur, demeurant professionnellement au 6, rue de l'Ancien Athénée à L-1144 Luxembourg
- \* Monsieur Marc Bichler, administrateur, demeurant professionnellement au 6, rue de la Congrégation à L-1352 Luxembourg
  - \* Monsieur Serge De Cillia, administrateur, demeurant professionnellement au 12, rue Erasme à L-1468 Luxembourg
  - \* Monsieur Fernand Grulms, administrateur, demeurant professionnellement au 12, rue Erasme à L-1468 Luxembourg
- \* Monsieur Franck Leprévost, administrateur, demeurant professionnellement au 162A, rue de la Faïencerie à L-1511 Luxembourg
- \* Monsieur Loic Bertoli, administrateur, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2017.

- que le mandat de Madame Isabelle Goubin, demeurant professionnellement au 3, rue de la Congrégation à L-1352 Luxembourg, en tant qu'administrateur-délégué de la société a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2017.
- que Monsieur Pierre Krier, commissaire, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1014 Luxembourg a été nommé réviseur d'entreprises agréé avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011118730/39.

(110136194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.



#### Euro-Suisse Audit (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt. R.C.S. Luxembourg B 28.027.

# DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le dix-sept août.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

La société anonyme "Fiduo", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 septembre 1996, publié au Mémorial C numéro 613 du 27 novembre 1996, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations Luxembourg sous le numéro B 56.248,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- a) Monsieur Patrick ROCHAS, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,
- b) Monsieur Philippe SLENDZAK, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

ici représenté par Monsieur Patrick ROCHAS, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, lesquels peuvent engager ladite société en leur qualité d'administrateurs par leurs signatures conjointes.

Lequel comparant agissant en sa dite qualité a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- I. Que la société anonyme "EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)" établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, a été constituée par acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 1994, publié au Mémorial C numéro 298 du 8 août 1994, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 28.027.
- II. Que le capital social de la société anonyme «EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)», pré-qualifiée, s'élève actuellement à QUATRE-VINGT-SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 86.250,-) représenté par TROIS MILLE QUATRE CENT CINQUANTE (3.450) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune, entièrement libérées.
- III. Que le comparant en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financières de la susdite société anonyme «EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)».
- IV. Que le comparant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant actionnaire unique, il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé d'exister.
- V. Que le comparant déclare que les dettes connues ont été payées et qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.
- VI. Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
  - VII. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant.
- VIII. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Rochas, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 août 2011. Relation: EAC/2011/11200. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011117585/52.

(110134997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck